URBANISME

Extension, véranda, terrasse couverte
- S ≤ 5 m² : aucune formalité
- 5 m² ≤ S ≤ 20 m² : DP
- S ≥ 20 m² : PC

Création ou remplacement de menuiseries d'une fenêtre, d'une porte, d'une porte fenêtre DP

Abri de jardin, cabane, garage indépendant, autre annexe style carport
- S ou ES ≤ 5 m² : aucune formalité
- 5 m² ≤ S ou ES ≤ 20 m² : DP
- S ou ES ≥ 20 m² : PC

Panneaux photovoltaïques
Fenêtre de toit DP

Remplacement de la toiture
DP

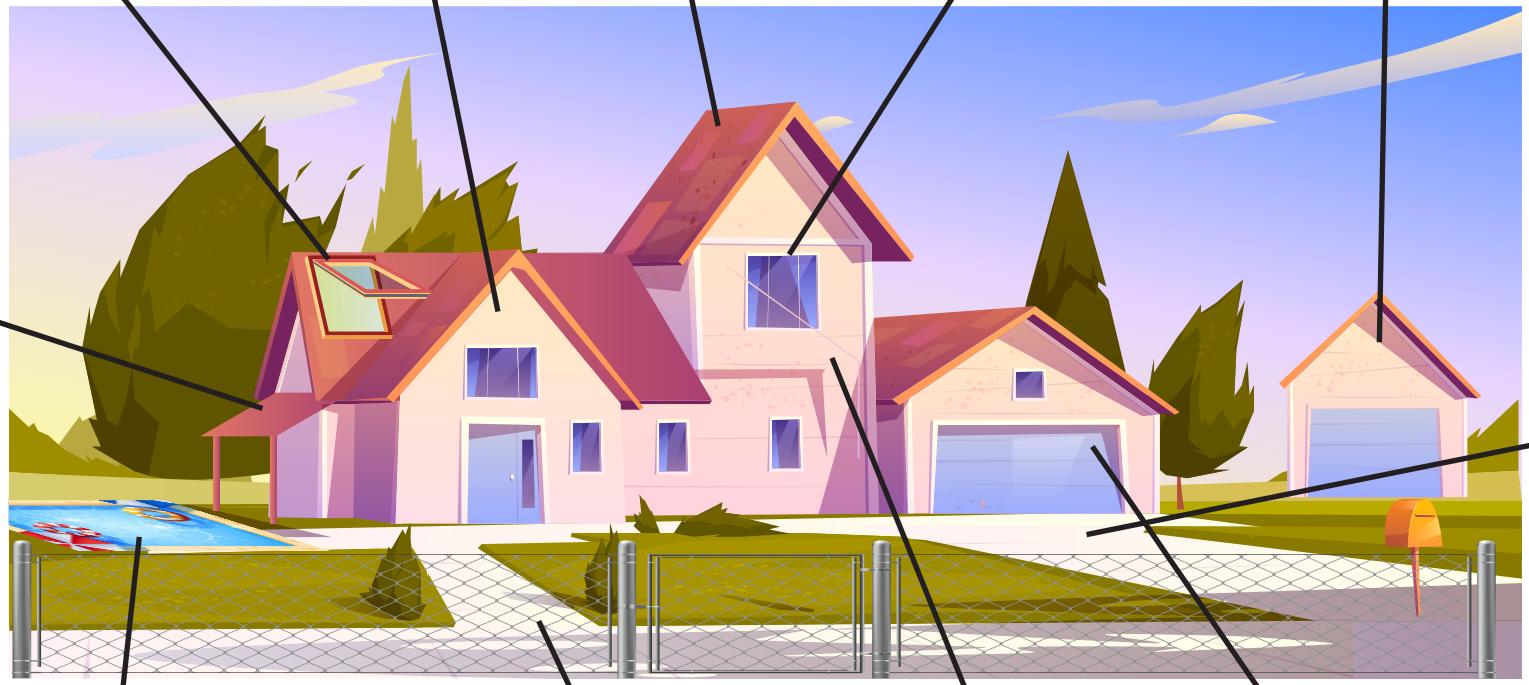

Légende
- DP : Déclaration Préalable
- PC : Permis de Construire
- ES : Emprise au Sol
- S : Surface

Annexe ouverte accolée à un bâti
- ES ≤ 20 m² : DP
- ES ≥ 20 m² : PC

Terrasse non couverte
- surélevée et ES ≤ 20 m² : DP
- surélevée et ES ≥ 20 m² : PC

Piscine
- ≤ 10 m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- ≤ 100 m² non couverte ou dont la couverture fait :
  - moins de 1,80 m de haut : DP
  - plus de 1,80 m de haut quelque soit la superficie : PC

Clôture - Portail
DP

Ravalement de façade (blanc interdit)
Pose de bardage
DP

Garage accolé à l'habitation
- sans porte de communication entre les 2 bâtis (= nouvelle construction)
  - S ≤ 20 m² : DP
  - S ≥ 20 m² : PC
- avec porte de communication entre les 2 bâtis (= extension)
  - S ≤ 40 m² : DP
  - S ≥ 40 m² : PC

Le PLU est consultable sur le site de la commune
https://www.neuvy-sur-barangeon.fr